

~~Annexe III~~

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

SECTION II : ETAT DE CONSERVATION DE BIENS SPECIFIQUES DU PATRIMOINE MONDIAL (Reproduire cette section pour chaque site concerné par l'exercice de suivi)

- (II.i) La vingt-neuvième Conférence générale de l'UNESCO, par sa décision concernant l'application de l'article 29 de la Convention du patrimoine mondial, a invité les Etats parties à présenter des rapports sur l'application de la Convention, incluant l'état de conservation des biens du patrimoine situés sur leur territoire.
- (II.ii) Les documents essentiels pour chaque bien du patrimoine mondial sont le dossier de proposition d'inscription tel qu'il a été présenté par l'Etat partie et la décision du Comité du patrimoine mondial concernant l'inscription du bien sur la liste du patrimoine mondial.
- (II.iii) La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation doit faire intervenir ceux qui sont responsables de la gestion quotidienne du bien. Pour les biens transfrontaliers, il est recommandé de préparer les rapports en commun ou en étroite collaboration avec les organismes concernés. La préparation des rapports périodiques sur l'état de conservation doit faire parvenir des avis d'experts du Secrétariat et / ou des organismes consultatifs, si et quand l'état partie / les Etats le souhaite(nt).
- (II.iv) Le premier rapport périodique doit mettre à jour les informations fournies dans le dossier initial de proposition d'inscription. Les rapports suivants se concentreront sur tous changements éventuels survenus depuis la présentation du précédent rapport. Cette section du rapport périodique suit par conséquent le format du dossier de proposition d'inscription.
- (II.v) L'état des biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril est étudié par le Comité du patrimoine mondial à intervalles réguliers, en général une fois par an. Cette étude se concentre sur les facteurs et considérations spécifiques qui ont abouti à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril. IL sera donc nécessaire de préparer un rapport périodique complet sur l'état de ces biens.
- (II.vi) Cette section doit être complétée pour chaque bien du patrimoine en particulier. Les Etats parties sont invités à fournir des informations sous les titres de rubriques suivants :

SENEGAL - Section II
Ile de Goreé

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.1. Introduction

a	Etat	SENEGAL	001
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom du bien Ile de Gorée	002
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Location : Latitude : 14° Nord Longitude : 17° 24 Ouest	003
d	Date d'inscription sur la liste du patrimoine mondial	Septembre 1978	004
e	Organisations (s) ou entité(s) responsable (s) de la préparation de ce rapport. Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact	Organisation : Direction du Patrimoine Historique et Ethnographique Personne responsable : Mbaye Bassine DIENG Adresse : 58, Avenue de la République Ville et Code postal : BP 4001 Dakar Téléphone : 221.74.38 Fax : 221.74.38 / 22.16.38 E-mail :	005 006 007 008
f	Date de ce rapport	Avril 2000	009
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom : Mbaye Bassine DIENG Titre : Directeur	010

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.2. Déclaration de valeur

II.2.1. Données au moment de l'inscription

a	<p>Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine indique ses valeurs de patrimoine mondial en décidant des critères d'inscription. Veuillez indiquer la justification de l'inscription fournie par l'Etat partie.</p>	<p>Justification de l'inscription fournie par l'Etat partie</p> <p style="text-align: center;"><u>GORÉE</u></p> <p>L'île de Gorée une place de choix dans le patrimoine culturel Sénégalais en tant que vestige du choc de deux civilisations différentes, et le témoin d'une expérience humaine sans précédent dans l'histoire des peuples.</p> <p>En effet Gorée est pour la conscience universelle, le symbole de la traite négrière avec son cortège de souffrance, de larme et de mort. L'attention que les autorités sénégalaises portent à cette île ne se réfère pas à un désir de s'attarder sur un passé ; à jamais enfoui ; mais à une volonté de faire de l'île de Gorée l'archétype de la souffrance de l'homme noir à travers les âges , à l'instar de tant d'autres lieux tristement célébrés où l'aveuglement et la haine ont naguère sévi.</p> <p>De plus, par delà cet aspect historique, l'île de Gorée constitue en elle-même un ensemble architectural digne d'intérêt dont la conservation tel est une des priorités du programme sénégalais de protection du patrimoine. En effet, la plupart des édifices de Gorée datant du XVIII^e siècle, ont subi profondément les contrastes climatiques qui, sous les tropiques, prennent une autre dimension.</p> <p>Mais la raison fondamentale qui sous-tend notre action en direction de Gorée, procédé de préoccupations humanistes. Gorée a été le théâtre d'affrontements acharnés entre le hommes, le Sénégal moderne voudrait en faire le sanctuaire de la réconciliation des hommes par le dialogue, la confrontation des idées généreuses et le pardon. C'est ainsi qu'y seront implantés dans des édifices restaurés, le centre d'étude pour la diaspora noire, le centre des conférences (dit UNIVERSITE DES MUTANTS) et Musée historique qui occupera l'ancien fort qui abritait jusqu'à une date récente une prison</p>	008
---	---	---	-----

b	<p>ainsi que les critères selon lesquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial.</p> <p>Entourer le numéro des critères appropriés.</p>	<p>Critères retenus pour l'inscription :</p> <p>Critères culturels : i - ii - iii - (iv) - v - vi.</p>	009 010
c	<p>Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation</p>	<p>Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation</p> <p>Documentation</p> <p>A. Cartes : Il serait utile de porter les coordonnées figurent dans le corps du texte de la demande d'inscription du bien sur la carte.</p> <p>B.</p> <p>C. Photographes : Photographies non fournies et devrait l'être.</p> <p>D.</p> <p>E. Biographie : La Biographie ne comporte pas tous les lieux et dates de publication.</p> <p>F.</p> <p>G. Justification de la demande d'inscription sur la liste du Patrimoine mondial :</p> <p>H La liste d'inscription doit contenir plus de détails spécifiques conformes aux critères du patrimoine mondial tels que contenus dans le formulaire de demande d'inscription.</p> <p>De même, la demande d'inscription doit comporter une justification concernant l'identité du bien..</p>	011
d	<p>Observation du Comité du PM de l'inscription</p>	<p>Les observations faites par le Comité du Patrimoine mondial sont :</p> <p>La demande d'inscription doit contenir une adresse par a, b, c.</p> <p>4.b. Fournir une adresse</p> <p>4.c. Il serait utile d'inclure des éléments relatifs à l'histoire de la conservateur, s'ils existent.</p> <p>4.d. Indiquer dans le détails les mesures juridiques arrêtés pour la conservation et par préservation.</p>	012
e	<p>Réactions à ces observations</p>		013

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.2.2. Actualisation de la déclaration de valeur

a	Selon l'Etat partie, la déclaration de valeur reflète-t-elle de façon adéquate les valeurs de Patrimoine Mondial du bien ?	OUI	000
b	ou une nouvelle soumission du dossier de proposition d'inscription est-elle nécessaire ? par exemple, afin de reconnaître les valeurs culturelles d'un bien naturel ou vice-versa. Cela pourrait devenir nécessaire, soit en raison d'une révision fondamentale des critères par comité, soit en raison d'une meilleure identification ou connaissance de valeurs universelles exceptionnelles spécifiques du bien ?	Y a-t-il lieu de reconsidérer ces valeurs ? NON	000
c	Une autre question qui pourrait également être étudiée sous cette rubrique est de savoir si la délimitation du patrimoine mondial et de sa zone tampon est appropriée pour assurer la protection et la conservation des valeurs de patrimoine mondial que représente ce bien.	La délimitation du bien du patrimoine mondial semble appropriée : OUI La délimitation de sa zone tampon semble appropriée : OUI	000
d	Une révision ou une extension des limites pourraient être envisagées à la suite d'une telle étude.	l'état partie envisage de demander une révision des limites : NON	000
e	Si l'on ne dispose pas de déclaration de valeur ou si elle est incomplète, il sera nécessaire que l'Etat partie propose une telle déclaration à l'occasion du premier rapport périodique. Cette déclaration de valeur doit : <ul style="list-style-type: none"> • refléter le(s) critère(s) sur la base desquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial. • elle devrait également mentionner des question comme : ce que représente le bien, ce qui le rend exceptionnel, quelles sont les valeurs spécifiques qui le distinguent, quels sont les rapports du bien avec son cadre, etc. Une telle déclaration de valeur sera étudiée par l'orange/ les organismes consultatifs concernés et transmise au Comité du patrimoine pour approbation, le cas échéant. 	Nouvelle déclaration de valeur : NON	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.3. Déclaration d'authenticité / d'intégrité

a	<p>Sous cette rubrique, il est nécessaire de reconsidérer s'il y a maintien des valeurs qui ont permis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et qui sont rappelées dans la déclaration de valeur au point II.2ci-dessus.</p> <p>Cela doit aussi inclure la question de l'authenticité / intégrité par rapport au bien. Quelle était l'évaluation de l'authenticité / intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	<p>Comment étaient évaluées les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	000
b	<p>Quelle est l'authenticité / intégrité du bien actuellement ?</p>	<p>Y a t-il eu des changements des conditions d'authenticité/d'intégrité depuis l'inscription ?</p> <p>OUI</p> <p>Des changements des conditions d'authenticité / intégrité sont-ils prévisibles dans un proche futur ?</p> <p>NON</p> <p>Principales causes des changements au caractère d'authenticité / intégrité depuis l'inscription ?</p> <p>Modifications intervenues au caractère d'authenticité / intégrité depuis l'inscription ?</p>	000
c	<p>Veillez noter qu'une analyse plus précise des conditions du bien est demandée au point II.6 en se fondant sur des indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.</p>	<p>Les valeurs qui avaient permis l'inscription sont-elles maintenues ?</p> <p>OUI</p>	

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4. Gestion

II.4.1. Cadre juridique et institutionnel

a	<p>Pour ce point, il est nécessaire de rendre compte de la mise en œuvre et de l'efficacité de la législation de protection aux niveaux national, provincial et municipal et/ ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné,</p>	<p>Propriété : Etat du Sénégal</p> <p>Statut légal : Commune d'Arrondissement/Ville de Dakar</p> <p>Cadre juridique (national et local)</p> <p>Cadre institutionnel (local) Collectivité locale</p>	000
		<p>Agence (s) en charge de la gestion :</p> <p>Responsable : Commune d'Arrondissement de Gorée Adresse : Place du Gouvernement -Gorée Code postal et Ville : DAKAR Téléphone :OO221 821 07 68 Fax : E.mail :</p>	000
b	<p>Ainsi que des mesures prévues pour l'avenir afin de préserver les valeurs décrites dans la déclaration de valeur au point II.2.</p>	<p>Mesures prévues pour préserver les valeurs à l'avenir. De par les dispositions de la loi portant régionalisation, le suivi de l'état de conservation des sites et monuments historiques est une compétence transférée de l'Etat aux collectivités locales. Cette mesure permet d'assurer le suivi pour la base. Avec la mise en place du nouveau Gouvernement issu de l'alternance, un plan ambitieux est en conception pour mieux préserver le patrimoine de l'Ile.</p>	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.2. Gestion et planification

a	<p>L'état partie doit aussi rendre compte des changements notables survenus dans la propriété, le statut légal et/ ou les mesures de protection contractuelles ou traditionnelles, les dispositions de gestion et les plans de gestion et les plans de gestion par rapport à la situation lors de l'inscription ou du précédent rapport périodique.</p>	<p>Niveau auquel la gestion du bien est exercée :</p> <p>Depuis l'administration centrale avec un technicien sur le site.</p> <p>Changements survenus au site depuis l'inscription dans :</p> <p>Le mode de propriété : NON</p> <p>Le statut légal : OUI</p> <p>Les mesures de protection : NON</p> <p>Les limites : NON</p> <p>Les moyens mis à disposition</p> <p>Les moyens se sont accrus mais demeurent très insuffisants.</p>	000
b	<p>En ce cas, il est demandé à l'Etat partie de joindre au rapport périodique toute la documentation pertinente, en particulier les textes juridiques, es plans de gestion et/ou les plans de travail (annuels) pour l'administration et l'entretien du bien.</p> <p>Indiquer les différents plans relatifs au bien, préparés et/ou mis en œuvre par différentes autorités (nationales, régionales, locales) et qui ont une influence directe sur la façon dont le bien est développé, conservé, utilisé ou visité.</p> <p>Il est possible de fournir soit un résumé substantiel de ces plans, soit des extraits significatifs, soit d'annexer le plan complet à ce formulaire.</p>	<p>Plans agréés relatif au bien :</p> <p>plan régional : NON</p> <p>plan local : NON</p> <p>plan de conservation : En cours de préparation</p> <p>plan de développement touristique :</p> <p>Création d'un syndicat d'Initiative et de tourisme doté d'un siège et de moyens de promotion.</p>	

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs

a	<p>Le plan de gestion est un instrument fondamental de la gestion du site destiné à en organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien. De brefs extraits du plan de gestion pourront être cités et le plan pourra être joint en annexe au dossier.</p>	<p>Un plan de gestion fonctionnel existe : NON</p> <p>Un plan de gestion est en préparation ou en cours de mise à jour : OUI</p> <p>Les populations locales ont été consultées et informées du plan de gestion : OUI</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources humaines disponibles : NON</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources financières réelles : NON</p> <p>Le plan de gestion inclut les problèmes de formation du personnel : OUI</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zonation et des usages multiples site OUI</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zone tampon définie : OUI</p> <p>Le plan de gestion inclut les actions de suivi régulier du site : OUI</p>	000
b		<p>Mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p>En fonction d'une législation spécifique</p> <p>Organisation responsable de la mise en œuvre : Institution gouvernementale</p> <p>Implication de la population locale dans la mise en oeuvre du plan de gestion : OUI/NON</p> <p>Evaluation du plan de gestion : Périodicité : Non encore déterminée</p>	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		<p>indicateurs définis : personnel formé :</p> <p>Révision prévue tous les ..05....ans</p>	
c	(fournie copie du plan en annexe)	<p>Support financier pour la mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p>Financement national Financement bilatéral Financement intergouvernemental</p> <p>Obstacles à la mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p>Manque de fonds Manque de personnel formé Problèmes administratifs ou législatifs</p> <p>Date de mise en œuvre du plan de gestion courant :</p>	000
c	Il faut également fournir les noms et adresses complets de l'organisme ou de la personne directement responsable du bien	<p>Personne responsable du bien :</p> <p>Nom : Mbaye Bassine DIENG Titre : Directeur du Patrimoine Historique et Ethnographique Adresse : Code postal et ville : BP 4001 DAKAR Téléphone : 00 221 821.74.38 Fax : 00 221 821.74.38/00 221 822.16.38 E-Mail :</p>	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.4. Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site

a	L'Etat partie peut également fournir une estimation des ressources humaines,	<p>Ressources humaines</p> <p>Le personnel au niveau du site se limite en un seul élément ; un technicien du Bureau d'architecture des Monuments Historiques. Les autres agents interviennent en cas de besoin.</p>	000
b	et des ressources financières disponibles et nécessaires pour la gestion du bien,	<p>Ressources financières ordinaires</p> <p>Il n'existe pas de budget propre.</p> <p>Sources et niveaux de financement</p> <p>Affectation de manière ponctuelle de ressources sur les crédits monuments historiques.</p> <p>Il n'existe pas de recettes provenant des droits de visite du site seuls les musées pratiquent un tarif d'entrée pour les besoins de leur fonctionnement.</p>	000
c	ainsi qu'une estimation des besoins de formation de son personnel.	<p>Besoins de formation de son personnel</p> <p>Carences constatées : Architecte spécialisé, restaurateur, Conservateur et technicien de musée.</p> <p>Besoins de formation du personnel :</p> <p>Formation dans ces métiers Académique et stages de courtes durées.</p>	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.5. Information complémentaires concernant la protection et la conservation

a	Protection et conservation	<p>Sources d'expertise et de formation aux techniques de conservation et de gestion :</p> <p>Projet Africa 2000/Ecole Patrimoine BENIN Ecole du Patrimoine - PARIS.</p> <p>Mesures de protection et moyens de mise en œuvre</p> <p>Loi sur les sites et Monuments Code de l'urbaniste Assistance du Bureau d'Architecture et des Monuments Historiques Programmes locaux en place</p> <p>Politiques et programmes pour la sauvegarde du site (état d'avancement).</p> <p>La politique mise en œuvre vise aussi le patrimoine matériel (restauration, conservation) que le patrimoine immatériel (promotion du civisme et des valeurs positives)</p> <p>Financement (origine, montant) Il n'existe pas de financement spécifique et régulier.</p>	000
b	<p>Assistance technique :</p> <p>Indiquer les projets d'assistance technique dont le site a bénéficié soit de la part d'une agence du système des Nations Unies, soit grâce à des coopérations bilatérales</p>	<p>Assistance technique fournie par le système des Nations Unies :</p> <p>a. Centre du Patrimoine Mondial b. Campagne internationale de l'UNESCO c. Projets nationaux et/ ou régionaux du PNUD ou autre agence d. Autres aides.</p> <p>Assistance technique fournie par coopérations bilatérales</p>	

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

d	Les activités éducatives, s'il existe des programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires ;	<p>Activités éducatives</p> <p>Le site accueille-t-il des visites scolaires ? OUI Combien ? Il n'existe pas de statistiques pour cette composante de la société. Toutefois Gorée reçoit cent mille visiteurs par an.</p> <p>Y'a-t-il des Programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires : NON</p> <p>Y'a-t-il une politique d'Education environnementale : OUI</p> <p>Précisez les thèmes abordés, le public visé, les moyens.</p> <p>Les thèmes sont relatifs à la lutte contre la pollution marine, de la prolifération des ordures, la divagation des animaux, etc. L'ensemble de la population de l'Ile est concernés.</p>	000
e	d'information et de renforcement de la sensibilisation directement au bien et à indiquer le degré selon lequel les valeurs de patrimoine mondial du bien sont réellement transmises aux résidents, aux visiteurs et au public.	<p>Information et sensibilisation</p> <p>Comment sont organisées les activités d'Information du grand public ?</p> <p>Par voie de presse, par la radio et la télévision ainsi qu'à l'occasion de réunions et de conférences.</p> <p>Comment est organisée la transmission des valeurs du patrimoine mondial aux résidents, aux visiteurs ? Il n'existe pas d'actions menées dans ce sens de mémoire systématique mais la sauvegarde du patrimoine architecturale et la conservation de la mémoire de la traite sont des thèmes étudiés au niveau de toutes les manifestations qui se déroulent sur l'Ile.</p>	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives.

a	L'Etat partie est également invité à fournir des informations sur les études scientifiques.	<p>Etudes scientifiques</p> <p>Facilités existant sur le site pour la recherche : Il existe certes des musées mais pas d'équipement et de cadre pour la recherche. Les chercheurs travaillent au niveau de Dakar.</p>	000
b	Sur les projets de recherche : Pour chaque programme en cours sur le site, indiquer les renseignements ci-contre.	<p>Programme de recherche / développement :</p> <p>Néant</p>	000
c	Les nouvelles techniques de gestion : cela concerne l'informatisation de la gestion, aussi bien que la gestion de bases de données, l'accès au réseau Internet ou la réalisation d'un SIG.	<p>Nouvelles techniques de gestion :</p> <p>Il n'existe pas d'équipement informatique pour la gestion du site. Toutefois, le syndicat d'initiative et de Tourisme dispose d'un équipement utilisé pour le traitement de texte.</p> <p>(SIG) pour le site :</p> <p>en projet ? NON en cours ? NON Fonctionnel ? NON</p>	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.7. Questions diverses.

a	<p>Parmi les questions à traiter, il peut être mentionné, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le site compte une plaque indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ; • S'il y a des manifestations spéciales et des expositions ; • Quels équipements, centre d'accueil pour les visiteurs, musée de site, sentiers, guides, matériels d'information, etc. sont à la disposition des visiteurs ; • Quel rôle joue le classement au patrimoine mondial dans tous ces programmes et activités 	<p>Il existe, au niveau du débarcadère, une signalisation du site en tant que bien du patrimoine mondial avec apposition d'une plaque avec logo du patrimoine mondial.</p> <p>Il n'existe pas de musée de site mais le musée historique et le musée de la Maison des Esclaves peuvent faire fonction de musée de site.</p> <p>Il existe sur place deux réceptifs hôteliers et le logement chez l'habitant. Toutefois, les commodités sanitaires et médicales existent aussi.</p> <p>Matériels d'information : dépliants, ouvrages, cartes postales.</p> <p>Journées portes ouvertes / Journées nationales du patrimoine.</p> <p>Manifestations spéciales ou expositions. Journées culturelles de Gorée ; Journées culturelles Mame Anne FAYE ; Spectacle son et lumière.</p> <p>Actions de communication ciblées : radio, TV, presse écrite. A l'occasion des grandes manifestations culturelles.</p> <p>Effet du classement sur la fréquentation du site : Positif.</p> <p>Autres réalisations : création du syndicat d'initiative et de Tourisme. Formation des guides.</p>	000
b	<p>A partir de l'étude de la gestion du bien, l'état partie peut souhaiter considérer s'il est nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions législatives et administratives relatives au bien.</p>	<p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision des dispositions relatives au bien : OUI En effet, la gestionmérite d'être organisée et renforcée.</p>	000

Annexes : Joindre textes juridiques, plans de travail, documents d'information, etc.

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.5. Facteurs affectant le bien

II.5.1. Degrés de menace

a	<p>Veillez indiquer à quel degré de menace est confronté le bien en raison de problèmes de risques particuliers.</p> <p>Les facteurs qui pourraient être considérés lors de l'étude de ce point sont ceux qui sont énumérés dans le format de proposition d'inscription, par exemple les pressions dues au développement.</p>	<p>Pressions liées au développement.</p> <p>Intégrité visuelle :</p> <p>Chantiers : peu nombreux. Déchets et ordures : mal gérés, pollution. Constructions : exceptionnellement Immeubles : harmonie architecturale Infrastructures mal intégrées : inexistant. à l'exception de la réplique du Mémorial sur le Castel Pâturage illégal et surpâturage : inexistant. Coupes de bois : non Défrichements : non</p> <p>Intégrité structurelle</p> <p>Routes : non Barrages : non Mines : non Pollution des eaux (ordures ménagères, peu importante mais visible) Pollution du sol : NON Disparition ou réduction fortes d'espèces animales ou végétales : non</p> <p>Intégrité fonctionnelle</p> <p>Conservation de la productivité biologique Conservation de la diversité Fonctionnement des cycles (eau, etc.)</p>	
---	---	---	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

b	Les contraintes liées à l'environnement.	<p>Les contraintes liées à l'environnement :</p> <p>Intégrité visuelle : bonne</p> <p>Modifications du relief : non Modification du couvert végétal : non</p> <p>Intégrité structurelle</p> <p>Disposition ou forte réduction d'espèces animales ou végétales Réintroduction d'écosystèmes ou de milieux naturels Suppression d'espèces introduites animales ou végétales</p> <p>Intégrité fonctionnelle Qualité des processus entretenant la vie Conservation de la diversité Fonctionnement des cycles (eau, etc.) Changements climatiques prévisibles</p>	
c	Les catastrophes naturelles et la planification préalable.	<p>Menaces et catastrophes naturelles (potentielles ou avérées) concernant le site :</p> <p>Séismes : non</p> <p>Glissements de terrain : oui sur le littoral Est et Ouest. Avalanches : non</p> <p>Inondations : oui en raison de l'érosion des plages. Sécheresses : non Incendies : non Volcanisme : non Autres : non</p>	

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

d	Les pressions dues aux visiteurs ou au tourisme	<p>Le tourisme et conséquences :</p> <p>Statistiques annuelles de fréquentation :</p> <p>Nombre de visiteurs par an : 100.000 Origine des visiteurs : 60% de nationaux + 40% européens et américains.</p> <p>Fréquentation : progression constante Revenus annuels du tourisme : chiffres non disponibles.</p> <p>Accessibilité du site (depuis la capitale ?) Distance : 04 milles Accès par chaloupe</p> <p>Circulabilité dans le site : Pour les handicapés pas de dispositions particulières ; Pour les véhicules : pas accessible ; En fonction des saisons : toutes saisons.</p> <p>Pression exercée par le tourisme.</p> <p>Le pression exercée par les touristes est tout à fait supportable et ne crée pas de problèmes particuliers. Equipement pour les touristes : Aires de pique-niques, sur le castel ; Corbeilles à déchet ; Bureau d'information : Syndicat d'Initiative Chambres d'hôtel ou chez l'habitant.</p> <p>La capacité de charge touristique du site est-elle définie ? Non</p> <p>Peut-on parler de tourisme durable ?</p> <p>Le tourisme au Sénégal est saisonnière certes, mais est en constante progression. La haute saison touristique se situe entre novembre et Mai.</p>	
---	---	--	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

e	et le nombre d'habitants.	<p>Relations avec la population riveraine du site. La population la plus proche est celle de la ville de Dakar. La liaison s'effectue par chaloupe et les goréens étudient et travaillent à Dakar. De même, les dakarois s'ils ne travaillent pas ou étudient pas à Gorée s'y rendent régulièrement pour des besoins ludiques. Evaluation de la population locale : mille habitants.</p> <p>Cette population vit sur l'île, la zone tampon étant constituée par l'océan.</p> <p>Il s'agit d'une population urbaine.</p> <p>Considérations socio-économiques.</p> <p>Les principales activités socio-économiques sont le commerce, la restauration, l'hôtellerie, et l'artisanat.</p> <p>Implication du personnel local dans la gestion du site : guides, membre du syndicat d'initiative et de tourisme.</p> <p>Problèmes spécifiques de réfugiés : néant</p> <p>Situations d'insécurité et conséquences : néant</p> <p>Autres facteurs affectant le bien : néant</p> <p>Vandalisme, vol, pillage : néant.</p> <p>10. La population a-t-elle été associée à la demande d'inscription du site sur la Liste du PM ? 11. OUI</p> <p>De quelle manière ?</p> <p>Par le biais des associations.</p>	
---	---------------------------	---	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.5. Facteurs affectant le bien

II.5.2. Prévention des menaces et des pressions naturelles et humaines.

a	<p>Etant donné l'importance de la planification à long terme et préventive en cas de risques, fournir des informations pertinentes sur les méthodes permettant à l'Etat partie de faire face à des dangers qui pourraient menacer ou mettre en péril son patrimoine culturel ou naturel. Les problèmes et risques à considérer peuvent inclure les séismes, inondations, glissement de terrain, vibrations, pollution industrielle, vandalisme, vol, pillage, modification du contexte physique des biens, exploitation minière, déboisement, braconnage, ainsi que les changements d'utilisation de la terre, l'agriculture, la construction de routes, les activités de constructions, le tourisme.</p> <p>Les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts devront être indiqués.</p> <p>Cette rubrique doit fournir des informations à jour sur tous les facteurs qui risquent d'affecter ou de menacer le bien. Il faut aussi relier ces menaces aux mesures prises pour y faire face.</p>	<p>Méthodes de prévention des menaces et pressions.</p> <p>Catastrophes naturelles :</p> <p>Séismes :</p> <p>Avalanches de terrain : émochement des parties du littoral affecté.</p> <p>Inondations : non</p> <p>Sécheresses : non</p> <p>Incendies : non</p> <p>Volcanisme : non</p> <p>Autres : néant</p> <p>Pollutions industrielles : risques très faible.</p> <p>Vandalisme, vol, pillage : négligeable.</p> <p>Infrastructures industrielles : inexistantes.</p> <p>Barrages : néant</p> <p>Mines : néant</p> <p>Réseaux de communication (route, voies ferrées, canaux) : néant</p> <p>Changements d'utilisation de terre : non</p> <p>Pastoralisme : non</p> <p>Braconnage : non</p> <p>Urbanisme : non</p> <p>Tourisme : pas de menaces physiques mais morales.</p> <p>Une dégradation des moeurs est signalée sur l'Ile.</p>	
b	<p>Il faut également donner une estimation de l'augmentation ou de la diminution de l'impact de ces facteurs sur le bien.</p>	<p>Tendance des impacts de ces facteurs depuis la date d'inscription du site, jusqu'à ce jour.</p> <p>Les glissements de terrain sur le littoral constituent le seul sujet de préoccupation.</p>	
c	<p>et indiquer quelles mesures prendre pour y remédier ont été effectivement prises ou sont prévues dans l'avenir.</p>	<p>Mesures déjà mises en œuvre pour y remédier.</p> <p>Enrochement par endroit.</p> <p>Traitement global du phénomène avec une protection à plus large échelle.</p>	

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.6. Suivi

a	<p>Alors que le point II.3 du rapport périodique fournit une estimation d'ensemble du maintien des valeurs de patrimoine mondial du bien, cette rubrique analyse plus en détail les conditions du bien à partir d'indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.</p> <p>Si l'on n'a pas déterminé d'indicateurs au moment de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, cela doit être fait dans le premier rapport périodique. La préparation d'un rapport périodique peut aussi être l'occasion d'évaluer la validité des indicateurs précédemment choisis et de les revoir si nécessaire.</p>	<p>Exercices de suivi précédents (suivi périodique ou réactif) (indiquer dates et résultats)</p> <p>Y a-t-il une activité de suivi régulier sur le site (par exemple, annuel) ? NON</p> <p>Suivi périodique des ressources de flore :</p> <p>Fréquence Méthodologie Inventaire Estimations Bilan</p> <p>Et/ou</p> <p>Suivi périodique des ressources de végétation :</p> <p>Fréquence Méthodologie Catégories Bilan</p> <p>et/ou</p> <p>Suivi périodique des ressources de faune :</p> <p>Fréquence méthodologie inventaire estimations bilan</p> <p>et/ou</p> <p>Suivi des paysages : fréquence, méthodologie, catégories :</p> <p>Fréquence méthodologie catégories</p> <p>et/ou</p> <p>Suivi des constructions et édifices</p> <p>Le suivi sur le terrain par les services techniques n'a pas donné lieu à des rapports de suivi tels que les conçoit le Centre du Patrimoine</p>	
---	---	--	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		<p>Ressources humaines affectées à ces suivis.</p> <p>Un technicien du Bureau d'Architecture, des Monuments Historiques et, par le passé, des experts associés de l'UNESCO.</p> <p>Moyens matériels afférents : inexistant</p>	
b	<p>Il faut fournir des informations à jour pour chacun des indicateurs clés. Il faudra s'assurer que ces informations sont aussi précises et fiables que possible, par exemple en effectuant les observations de la même manière, en utilisant un équipement et des méthodes similaires au même moment de l'année et de la journée.</p>	<p>Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Reprise toiture en tuile mécanique d'origine 2. Respect des dimensions des ouvertures et des modèles de portes et fenêtre (lames françaises pour les persiennes) 3. Respect de la palette de couleur. 	000
c	<p>Indiquer quels partenaires, le cas échéant, participent au suivi et décrire quels progrès l'Etat partie prévoit ou jugerait souhaitables pour améliorer le système de suivi.</p>	<p>Partenaires du suivi UNESCO</p> <p>Dispositions administratives pour organiser le suivi du bien</p> <p>Mission du Bureau d'Architecture des Monuments Historiques</p> <p>Evolution de la méthodologie de suivi</p> <p>Inexistante jusqu'à cette année.</p>	000
d	<p>Dans certains cas spécifiques, le Comité du patrimoine mondial et/ou son Bureau pourraient avoir déjà étudié l'état de conservation du bien et fait des recommandations à l'Etat partie, soit lors de l'inscription, soit ensuite. Dans de tels cas, il est demandé à l'Etat partie de rendre compte des mesures prises en réponse aux observations ou aux recommandations faites par le Bureau ou le Comité.</p>	<p>Date des exercices de suivi antérieurs :</p> <p>Résultats des exercices de suivi antérieurs</p> <p>Mesures prises en réponse aux observations/recommandations du Comité/Bureau.</p>	

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.7. Conclusions et mesures recommandées

a	<p>Les principales conclusions de chaque point du rapport sur l'état de conservations, mais en particulier concernant le maintien ou non des valeurs de patrimoine mondial du bien, devront être résumées et présentées en tableaux ainsi que les points suivants :</p> <p>a. Principales conclusions concernant l'état des valeurs de patrimoine mondial du bien (réf. point II.2 et II.3. ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la Déclaration de valeur du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.2 ci-dessus) L'île de Gorée conserve à la fois les caractères de son architecture et la qualité de lieu de mémoire de la traite négrière.</p> <p>Principales conclusions concernant la Déclaration d'authenticité/intégrité du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. II.3 ci-dessus) L'authenticité et l'intégrité du site sont bien conservés et l'hiatus que constitue la réplique du Mémorial de Gorée édifié sur le Castel ne les annulent pas.</p>	000
b	<p>Principales conclusions concernant la gestion et les facteurs affectant le bien (réf. point II.4 et II.5 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la gestion du bien (réf. point II.4. ci-dessus) La gestion du bien souffre de l'absence de moyens financiers et humains.</p> <p>Principales conclusions concernant les facteurs affectant le bien (réf. point II5 ci-dessus)</p>	000
c	<p>Proposition d'action (s) future (s)</p>	<p>- Relance de la Campagne de Sauvegarde Proposition d'action (s) future (s) - Assurer une bonne gestion du site par l'affectation d'un personnel technique qualifié et la mise en place de moyens financiers et matériels.</p>	000
d	<p>Institution (s) responsable (s) de la mise en œuvre Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.</p>	<p>Institution (s) responsable (s) de la mise en œuvre Organisation : Bureau d'Architecture des Monuments Historiques Responsable : Babacar BA Adresse : Avenue Léopold SENGHOR face P.R Téléphone : 221.821.48.21 Fax : E-Mail :</p>	
e	<p>Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>Calendrier de mise en œuvre</p>	
f	<p>Besoins d'assistance Internationale</p>	<p>Besoins d'assistance internationale</p> <p>OUI Type d'assistance souhaitée : et mise à dispositions d'expert associés pour 1 à 2 ans. Financement</p>	

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

g	Il est également demandé à l'Etat partie d'indiquer l'expérience acquise susceptible de servir à d'autres traitant des problèmes ou questions similaires. Prière de fournir les noms d'organisations ou de spécialistes à qui pourrait s'adresser à cet égard.	Personnes ou organismes ressources pour les activités de suivi : 1. Nom : Babacar BA Adresse : BAMH, Av. Léopold SENGHOR DAKAR 2. Nom : Al Ousseynou NDIAYE Adresse :BAMH Av. Léopold SENGHOR DAKAR	000
h	Adresse ou inventaire, enregistrements et archives sont conservés	Organisme : Archives nationales Personne responsable : Saliou MBAYE Adresse / Building Administratif DAKAR	